



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LÉGALITÉ**

Bureau de Contrôle de Légalité

**Arrêté préfectoral  
portant sur la répartition du produit des amendes de police  
des collectivités de moins de 10 000 habitants  
Prog 754-01 / Exercice 2022**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier des Palmes Académiques  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 94-366 du 10 mai 1994 relatif à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière,

Vu la lettre de notification au Conseil Départemental de la Savoie en date du 29 juin 2022,

Vu la répartition du Conseil Départemental de la Savoie par délibération du 21 octobre 2022,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2022 est annulé.

**Article 2** : Une somme de **1 228 364 €**, provenant des recettes des amendes de police en matière de circulation routière, est attribuée pour l'année 2022 aux bénéficiaires figurant dans l'état annexé selon les répartitions indiquées.

Cette somme fera l'objet d'un versement unique aux bénéficiaires.

**Article 3** : Cette demande de paiement sera initiée par le service support financier, le Centre de Services Partagés Régional (CSPR) de la préfecture du Rhône, sous les références suivantes :

- BOP « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière »
- Domaine fonctionnel (Programme – Action) : 754-01
- Code d'activité : 0754010101A1

**Article 4** : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie et le Directeur départemental des finances publiques de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : En application des dispositions des articles R 414-6, R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, notamment via l'application "TELERECOURS citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Chambéry, le **01 DEC. 2022**

**LE PRÉFET**  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale,

Juliette PART

**Aménagements de sécurité sur routes départementales**

**Programmation 2022 - Amendes de police**

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Opération</b>	<b>RD</b>	<b>subvention totale</b>	<b>Crédits proposés pour 2022</b>
LE BOURGET DU LAC	aménagements de sécurité route du Tunnel	1504	61 578 €	41 578 €
SAINT-CHRISTOPHE	aménagement du carrefour du Villard	1006	147 657 €	71 711 €
CC PORTE DE MAURIENNE	dispositif de retenue pour protection d'une piste cyclable d'intérêt local	1006	14 880 €	14 880 €
SAINT-JEAN DE MAURIENNE	création d'un giratoire au carrefour avenue Henri Falcoz / rue Ramassot	906	27 365 €	27 365 €
SAINTE-HELENE DU LAC	aménagement et sécurisation rue de l'église	20 A	28 056 €	28 056 €
BELMONT-TRAMONET	aménagement de la traversée des Chaudannes	916 A	253 422 €	50 000 €
LESCHERAINES	aménagement du Pont au chef-lieu	912	86 946 €	78 315 €
BRISON-SAINT-INNOCENT	aménagement route de Paris	48	267 883 €	138 861 €
MARCIEUX	installation de 2 radars pédagogiques dans la traversée de La Bétaz	921	5 491 €	5 491 €
MONTAILLEUR	aménagement et sécurisation du carrefour de Montailloset	201	9 120 €	9 120 €
CHAMPLAURENT	plateau surélevé au chef-lieu	25	3 230 €	3 230 €
VILLAROUX	sécurisation de la traversée du village et réfection de l'enrobé à La Bâthie	29	39 155 €	39 155 €
LE CHATELARD	aménagement du centre bourg	911	149 864 €	99 864 €
VILLARD-SALLET	requalification du centre bourg - Tranche 3	28	53 149 €	53 149 €
NOVALAISE	aménagement de la place du Bourniau	921	59 087 €	59 087 €
AITON	aménagement de sécurité à Le Maillet	72	1 841 €	1 841 €
SAINTE-HELENE SUR ISERE	sécurisation du carrefour de La Perrière	69	27 520 €	27 520 €
DRUMETTAZ-CLARAFOND	sécurisation du carrefour des Vignes Signères	17 A	13 661 €	13 661 €
SEEZ	aménagements de sécurité à Villard-Dessus et Le Noyeray	1090	9 192 €	9 192 €
LES ECHELLES	aménagement d'un cheminement piétons avenue de Chartreuse	921	3 601 €	3 601 €
VAL D'ARC	liaison piétonne entre le pont de L'Arc et le pont de la voie ferrée	72 C	34 614 €	34 614 €
MONTRICHER ALBANNE	installation d'un radar pédagogique au droit de l'arrêt bus	81	236 €	236 €
HAUTEVILLE	aménagement du carrefour des Massets et création d'une liaison piétonne	202	66 107 €	52 886 €
SAINTE-REINE	aménagement d'un giratoire à l'entrée-sud d'Epernay	911	34 422 €	34 422 €
THOIRY	aménagements de sécurité entre le chef-lieu et Chavonnettes (1ère tranche)	206	30 372 €	30 372 €
LA TRINITE	sécurisation de la traversée du centre bourg	28	84 420 €	42 000 €
SAINT-ALBAN LEYSSE	aménagements de sécurité route de Vérel	8	33 619 €	12 024 €
TRESSERVE	création d'un trottoir montée de Tresserve	50	7 365 €	7 365 €
VALGELON LA ROCHETTE	reprise des plateaux existants de la rue de l'église à la rue du Centenaire	202	12 000 €	12 000 €
ESSERTS BLAY	étude de circulation	66	1 677 €	1 677 €
GRESY SUR AIX	aménagements rue de Sarraz	49	15 311 €	15 000 €
LA CHAPELLE BLANCHE	aménagement des entrées d'agglomération et sécurisation du carrefour avec la RD 29	202	59 140 €	30 000 €
LA THUILE	aménagements à Monthoux, Les Barriers, La Rongère	11	10 860 €	10 860 €
FRONTENEX	aménagement d'un trottoir rue Joseph Piquand	64	9 231 €	9 231 €
DULLIN	aménagements de sécurité aux abords des gîtes communaux	37 A	106 635 €	50 000 €
CHAMOUSSET	aménagements de sécurité route de l'Arclusaz	32	150 000 €	50 000 €
COHENNOZ	aménagement d'une liaison piétonne jusqu'à Crest-Voland	71	102 637 €	50 000 €
LES ALLUES	aménagement d'une liaison piétonne dans la traversée du Raffort	90	19 682 €	10 000 €
				<b>1 228 364 €</b>